



Proposition de loi pour faciliter la transformation des bureaux en logements : une première pierre qui nécessite d'aller plus loin

L'Association des Directeurs Immobiliers (ADI) se félicite de l'adoption de la proposition de loi pour faciliter la transformation des bureaux en logements. Pour donner toutes ces chances à ce texte d'essaimer, et pour qu'il puisse en partie répondre à la crise du logement, l'ADI appelle à aller plus loin dans la recherche de l'équilibre économique.

PRISE DE CONSCIENCE ET CONSENSUS LOCAL

L'Association des Directeurs Immobiliers (ADI) se félicite que la proposition de loi visant à faciliter la transformation des bureaux en logements ait été adoptée à l'unanimité par les députés le 7 mars dernier. « Alors que la France compte 4,2 millions de personnes en situation de mal-logement, d'hébergement ou de sans-abrisme, nous y voyons le symbole de la prise de conscience du Parlement qui s'attaque à une crise multifactorielle », pose Barbara Kiraly, déléguée générale de l'ADI.

Ce texte, adopté dans un environnement économique complexe pour l'ensemble de la chaîne de valeur de l'immobilier de bureaux « va dans le bon sens, juge Frédéric Goupil de Bouillé, président de l'ADI. Suite à la crise de Covid-19, nous évaluons une réduction de l'empreinte immobilière des grandes entreprises de l'ordre de 20 à 30%. Des espaces tertiaires seront libérés, et devront être restructurés à bon escient. Un enjeu majeur à l'heure du zéro artificialisation nette (ZAN). »

VEILLER A L'EQUILIBRE ECONOMIQUE

En l'état, ce texte fait la part-belle au consensus local. « En s'assurant que le maire reste dans la boucle de validation des projets, les députés donnent toutes les chances politiques aux programmes d'aboutir », estime Barbara Kiraly.

L'ADI espère toutefois que la suite des débats parlementaires puisse enrichir les mesures sur le plan de l'équilibre économique des projets. « Pour inciter les grands propriétaires de bureaux, dont les entreprises font partie, nous proposons d'aller plus loin dans la réflexion, poursuit Frédéric Goupil de Bouillé. Par exemple, en créant les conditions d'une fonciérisation des actifs de bureaux existants, simple et accessible à toutes les entreprises, même les plus petites, afin de financer la rénovation et la restructuration du parc tertiaire grâce à l'ensemble des acteurs de marchés. L'ADI est à la disposition de chacun pour faire avancer la réflexion. »

Contact presse

FT&CConsulting – Franck Thiebaut – franckthiebaut@ft-consulting.net – 06 73 76 74 98

À propos de l'ADI

L'Association des Directeurs Immobiliers (ADI) regroupe les directeurs et responsables immobiliers des entreprises publiques et privées françaises. Elle compte aujourd'hui près de 400 adhérents, et consolide une force représentative de près de 350 millions de mètres carrés, soit le tiers du parc immobilier des entreprises situées en France. Au sein du secteur immobilier, l'ADI représente la profession auprès des institutions, des médias et du grand public. Elle se fixe comme ligne directrice d'accompagner les directeurs immobiliers pour qu'ils puissent exercer efficacement et de façon influente leur métier.